



Fédération Française de Cyclotourisme

Ligue d'Aquitaine

Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques (Codep64)

TOUR des PYRENEES-ATLANTIQUES

Randonnée Permanente à Label FFCT n°51

Carte IGN n° D64 au 1 : 125 000

Kilométrage : 700 ou 750 km

Dénivelés correspondants : 4 000 ou 7 300 m



Organisation par FFCT-Codep64

----- REGLEMENT de cette randonnée -----

ARTICLE 1 : Cette randonnée permanente à Label FFCT est une organisation du Codep64 ouverte à tous (licenciés FFCT et non licenciés).

ARTICLE 2 : Deux parcours sont proposés. Un premier dit de basse montagne (700 km et 4 000 m de dénivelé). Un second dit de haute montagne (750 km et 7 300 m de dénivelé).

ARTICLE 3 : Le délai pour effectuer le parcours choisi est de 2 ans maximum. Les lieux de départ et d'arrivée, ainsi que le sens du parcours sont libres et laissés à l'initiative du participant.

ARTICLE 4 : Les cyclotouristes désirant effectuer un de ces parcours devront en faire la demande, au minimum 1 mois avant la date prévue pour le départ, à l'adresse du responsable ci-dessous. Après réception des documents (informations et bulletin d'inscription) il faut adresser au responsable :

- bulletin d'inscription dûment rempli
- copie de la licence pour les membres de la FFCT
- Le montant de(s) l'engagement(s) par chèque à l'ordre de FFCT-Codep64
- Montant de l'engagement (par participant) = 5 euros.

ARTICLE 5 : A l'issue de la randonnée il faut renvoyer la (ou les) carte de route, munie de tous les contrôles, pour l'homologation. Il vous sera alors adressé un diplôme souvenir.

Demande à adresser (joindre enveloppe timbrée) auprès de :

Michel LAFOURCADE
L'Escale – Route de Lavigne
64600 ANGLET

Tél : 05 59 03 85 88 – courriel : michel064@aol.com